

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 juin 2017

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-sept le trente juin à huit heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-trois juin deux mille dix-sept, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

**DECISION
MODIFICATIVE N°1
DU BUDGET
ANNEXE 2017 DES
PARKINGS
PUBLICS DE LA
VILLE DES LILAS.**

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Patrick CARROUER, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Frédérique SMADJA, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Nathalie BETEMPS par Patrick CARROUER, Roland CASAGRANDE par Gérard MESLIN, Madeline DA SILVA par Guillaume ROUSSEAU, Isabelle DELORD par Camille FALQUE, Jean DESLANDES par Françoise BALTEL, Malika DJERBOUA par Christine MADRELLE, Claude ERMOGENI par Liliane GAUDUBOIS, Narcisse NGAKA par Guillaume LAFEUILLE, Delphine PUPIER par Johanna BERREBI, Irina SCHAPIRA par Valérie LEBAS, Marlene UZAN par Arnold BAC, Sandie VESVRE par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE, Christophe RINGUET par Sonia ANGEL.

SECRETAIRE :
Johanna BERREBI

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170630-D89_17-DE
Date de télétransmission : 05/07/2017
Date de réception préfecture : 05/07/2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE 2017 DES PARKINGS PUBLICS DE LA VILLE DES LILAS.

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU l'article L.2312-1 à 4 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L.1612-1 à 8 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 en vigueur au 1^{er} janvier 2017,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

VU le budget communal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : DECIDE d'approuver les propositions de la décision modificative n°1 du budget annexe des parkings publics de la ville des Lilas, dans les conditions d'équilibre suivantes :

	Exploitation	Investissement	Total
Dépenses	-134.839,94 €	0 €	-134.839,94 €
Recettes	-134.839,94 €	0 €	-134.839,94 €

ARTICLE 2 : DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier principal de la Ville des Lilas et affichée en Mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,

Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas

Daniel GUIRAUD



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **05 JUL. 2017**
- et de son affichage le **05 JUL. 2017**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

35 Voix pour

Voix contre

Abstentions

Pas part au vote

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170630-D89_17-DE
Date de télétransmission : 05/07/2017
Date de réception préfecture : 05/07/2017